
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° 101 /2022/ MEPSTA/CAB/SG/DRH

portant nomination des membres de l'équipe technique d'élaboration de la feuille de route de l'enseignement-apprentissage des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) dans l'enseignement primaire et secondaire général

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT**

- Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;
- Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise ;
- Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;
- Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
- Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- Vu l'arrêté n° 405 portant création d'une équipe technique d'élaboration de la feuille de route de l'enseignement-apprentissage des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) dans l'enseignement primaire et secondaire général ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de l'équipe technique d'élaboration de la feuille de route de l'enseignement-apprentissage des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) dans l'enseignement primaire et secondaire général :

- Monsieur DJIBIBE Moussa Zakari, Professeur titulaire de Mathématiques à l'Université de Lomé, président ;
- Monsieur NOUWOSSAN Komlan, directeur de l'enseignement secondaire général ; IESG Mathématiques, vice-président ;
- Monsieur CISSE Abdou Razak, directeur régional de l'éducation Plateaux-Est, IESG Mathématiques, formateur associé à l'ENS d'Atakpamé, premier rapporteur ;
- Monsieur ANAGBA Sagoudabalo, chef de l'inspection de l'enseignement secondaire général d'Adéta, Sciences de la vie et de la terre, deuxième rapporteur ;
- Monsieur ATCHONOUGLO Kossi, Maître de conférences en Physiques à l'Université de Lomé, membre ;
- Monsieur HOUNSI Ayi Djifa, Maître Assistant en Physiques à l'Université de Lomé, membre ;
- Monsieur LAMBONI Batablinlé, professeur à l'école normale supérieure (ENS) d'Atakpamé, Physique-chimie, membre ;
- Monsieur ATUAKUMA Yawo Kpomonè, inspecteur de l'enseignement secondaire général, Sciences physiques, membre ;
- GBANDI Bawa, professeur d'école normale d'instituteurs, Mathématiques, membre ;
- Monsieur KORTINA Tantimo, inspecteur des enseignements préscolaire et primaire, ancien professeur d'ENI en Sciences et technologie, formateur CFIT (plateforme de formation à distance), membre ;
- Madame FAYA Tchilalo, professeur d'école normale d'instituteurs, Sciences et technologie, membre.

Article 2 : L'équipe technique se réunit sur convocation de son président.

Article 3 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publiée au Journal officiel de la République togolaise.

AMPLIATIONS :

PR (compte rendu)	1
PM (compte rendu)	1
CAB/MEPSTA	1
SG/MEPSTA	2
MD/ETA	3
Ttes Dt ^e MEPSTA	20
MESR	1
MFPTDS	1
JORT	1
	1 Dr Piyasopha NABEDE



Lomé, le 02 AOUT 2022

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO